



Procès Verbal

Conseil Municipal, le lundi 22 mai 2023 à 20h00

PRESENTS : M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle

EXCUSES : M. NAVELET-NOUALHIER Timothée, M. PODDA Grégory par pouvoir à Mme REITER Annick, M. VITAUX Richard par pouvoir à M. LANGLOIS Patrick

ABSENTS :

ASSISTAIT A LA SEANCE : Elodie BONNEAU

Président de séance : BESNARD Joël

Secrétaire de séance : MARCHAND Elisabeth

Début de la séance : 20h06

Séance du conseil municipal
du 22 mai 2023 à 20 heures
Salle du Conseil municipal

Date de convocation et d'affichage : 15/05/2023

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2023

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Finances :

- Vote des subventions aux associations 2023
- Demande subvention forêt alluviale auprès du Pays de Loire Touraine
- Admission en non-valeur

Administration :

- Règlement et tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023-2024
- Participation à l'action « élu.e.s rural.e.s relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.
- Actualisation des Tarifs 2023

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition parcelle E74 – Prés des 4 fontaines
- Réflexion sur l'ouverture à la location des salles communales en hiver
- Rencontre des nouveaux habitants le 2 septembre 2023 salle Nozilia
- Elections sénatoriale du 9 juin 2023 à 18h00
- Festival l'Orée des sons

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS (Art L.2221-22 du CGCT) :

Dates	Noms entreprises	Objets	Prix
2/05/2023	ROY Elec	Eclairage gite	874,44 € TTC
16/05/2023	ENEDIS	Modification branchement 1 rue Sainte Agathe	1874,40 € TTC

ARRET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2023

Le conseil municipal arrête (à l'unanimité des membres présents, sauf les absents à la séance), le procès-verbal de la séance du 17 avril 2023 tel qu'il est transcrit.

Affaires qui seront soumises à délibération :

DE 2023_035 Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Mme DANEL Joelle

Entendu le rapport de Messieurs Joël BESNARD, maire, Philippe BERNARDET, conseiller municipal délégué et Madame Joëlle DANEL, conseillère municipale déléguée portant sur l'étude des propositions de subventions des diverses associations, communales et extérieures à la commune et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2023, pour un montant total de : **12 000,00 €**.

Associations communales : MONTANT TOTAL 6 900,00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTIONS VERSEES 2022	Proposition de SUBVENTIONS 2023
Anciens combattants	0,00 €	0,00 €
Association des Parents d'Elèves	600,00 €	600,00 €
Coopérative scolaire	1300,00 €	2 100,00 €
Nouzy'Gymnastique	500,00 €	200,00 €
Yoga	0,00 €	0,00 €
US Football Nouzilly-St Laurent	1 000,00 €	800,00€
_Latulu	460,00 €	500,00 €

TFC Théâtre	800,00 €	600,00 €
TFC Atelier	600,00 €	900,00 €
Scrabble	200,00 €	200,00 €
Athlétisme	1000,00 €	1000,00 €
Comité des fêtes	500,00 €	0,00 €
Pic Noir	500,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	7 460,00 €	6 900,00 €

Autres Associations et imprévues : 3 650,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	SUBVENTIONS VERSEES 2022	Propositions de SUBVENTIONS 2023
Assiette Eco Château-Renault	500,00 €	550,00 €
Paralysés de France	100,00 €	100,00 €
Protection civile	200,00 €	200,00 €
Restos du coeur	200,00 €	250,00 €
Souvenir français	150,00 €	150,00 €
Secours Populaire Château-Renault	200,00 €	200,00 €
TOTAL associations extérieures	1350,00 €	1450,00 €
Subventions imprévues		3650,00 €
TOTAL GENERAL	8810,00 €	12 000,00 €

- **Précise**, que les crédits seront prévus au budget principal 2023 de la commune

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M Grégory PODDA, M. Richard VITAU

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

Remarques/Discussion/Débat :

Monsieur le Maire précise que la collectivité rémunère 1 h par semaine un agent pour l'association d'athlétisme.

Pour l'année 2023, l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas verser de subvention à l'association du Pic Noir. La commune supporte le projet d'acquisition des parcelles pour la forêt alluviale à hauteur de 70 000,00 €, subventionnable à 80 % par le Pays de Loire Touraine.

DE 2023 036 Demande subvention forêt alluviale

Rapporteur : M. BESNARD Joël

Monsieur le Maire rappelle le projet soumis par le Pic Noir pour protéger une forêt alluviale sur Nouzilly dans le cadre du contrat de Relance et de Transition Ecologique proposé par la région centre.
Le projet a été retenu par la région.

Les aides proposées peuvent aller jusqu'à 80% du montant des dépenses.

La commune de Nouzilly est porteuse des acquisitions et des travaux engendrés. L'association le pic Noir assurera la mise en œuvre et le suivi du projet.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès du Pays de Loire Touraine pour un montant de 70 000,00 € HT, soit :

9 000,00 € HT Acquisition des terrains
51 000,00 € HT équipement

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider**, le projet présenté par le Pic Noir de forêt alluviale,
- **De demander**, au Pays de Loire Touraine une subvention au titre du contrat de Relance et de Transition Ecologique,
- **De charger**, Monsieur le Maire ou son représentant de préparer le dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Remarques/Discussion/Débat : Néant

Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M Grégory PODDA, M Richard VITAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

DE 2023 037 Admission en non valeur

Rapporteur : M. BESNARD Joël

Vu le Code de la Fonction Publique,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accepter**, l'admission en non valeur pour un montant total de 5,20 €,
- **De dire**, que ces dépenses seront comptabilisées dans le budget de fonctionnement 2023 de la commune au compte 6541 pour un montant de 5,20 €.

Remarques/Discussion/Débat : Néant

Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle, M Grégory PODDA, M Richard VITAU
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

DE 2023 038 Règlement et tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023-2024
--

Rapporteur : BESNARD Joël

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société RESTAVAL à augmenter ses tarifs de 8 % depuis le 1er janvier 2023.

Entendu l'exposé du maire et de l'adjointe déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Les tarifs suivants sont donc fixés ainsi à compter de septembre 2023 pour le restaurant scolaire :

Repas enfant :	4,49 €
Repas adultes :	5,90 €
Carnet de 10 tickets occasionnels pour enfants:	49,90 €

Le conseil municipal adopte le règlement du restaurant scolaire ainsi modifié.

Remarques/Discussion/Débat :

Pour éviter une autre augmentation des tarifs, Monsieur le Maire demande à Madame Sophie LECAILLE de prendre rendez-vous avec le commercial afin de trouver un accord.

Résultats de vote :
Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle, M Richard VITAU
Contre : 0 voix
Abstentions : 1 M Grégory PODDA
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

DE_2023_039 Participation à l'action « elu.e.s rural.e.s relais de l'Egalite » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

Rapporteur : M. BESNARD Joël

A la suite du Congrès 2021 consacré à « *La Femme, la République, la Commune* » l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions autour de 3 axes :

1. L'accès aux droits
2. La prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes
3. L'autonomie économique et l'insertion professionnelle

Ce projet s'inscrit dans les mesures de l'Agenda Rural qui a été défendu en France par l'AMRF et dans un contexte où la moitié des féminicides ont lieu dans des zones rurales alors qu'un tiers de la population y habite. En outre les femmes des territoires ruraux sont sous représentées dans les sollicitations de la ligne d'écoute 3919 (26% des appels).

Les violences intrafamiliales en milieu rural sont souvent exacerbées par :

1. L'isolement
2. La méconnaissance des droits et des dispositifs
3. Une aide difficile à rejoindre et des voies de recours difficiles à mettre en place.

Face à cette réalité, l'élu local, par sa place spécifique en proximité, peut jouer un rôle utile dans la mobilisation de soutien auprès des victimes de violence.

Le projet ERRE (Elu Rural Relai de l'Egalité) vise la mise en place d'actions adaptées aux femmes en milieu rural, mais ces actions peuvent également être étendues à toute personne vulnérable dans une logique d'égalité.

Le projet se décline autour de trois axes et s'adapte en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. Identification d'un élu référent départemental au sein des AMR qui aura accès à la formation inédite créée spécialement pour l'AMRF. La déléguée départementale Indre et Loire a également suivi en 2022 la formation du CIDFF.
2. Désignation de relais communaux par délibération en conseil municipal, présents au plus près des populations.
3. Animation d'un réseau de lutte contre la violence intrafamiliale regroupant les élus relais et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales : gendarmerie, CCAS, CIDFF, CISPD, le procureur de la République, ASHAJ, Collège, lycées ...

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, décide :

- **De soutenir**, cette action,
- **D'élire**, Madame Élodie BONNEAU en tant qu'agent de référence

Remarques/Discussion/Débat : Néant

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANIEL Joelle, M Grégory PODDA, M Richard VITAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

DE 2023_040 Actualisation des tarifs 2023

Rapporteur : M. BESNARD Joël

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 14 novembre 2022 prenant acte des tarifs municipaux 2023,

Considérant qu'il convient de compléter les tarifs des locations de salles,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Madame Joëlle DANEL, conseillère déléguée, il a été décidé :

- **D'actualiser**, les tarifs comme suit :

ESPACE CULTUREL NOZILIA

TARIFS NOUZILLY			
Entrée + Grande salle + bar +office	_GS/240 Places + BAR/30 places		
	COMMUNE	ASSOCIATION commune	HORS COMMUNE
FRAIS DE RESERVATION	50 % à la réservation		
WEEK-END (vendredi-samedi-dimanche) + FERIES			
24h de 9h00 à 9h00	250 € /	gratuit	360 € /
48h de 9h00 à 9h00	320 € /		490 € /
48h + jour supplémentaire (dont lundi ou vendredi) de 9h00 à 9h00	390 € /		590 € /
SEMAINE (lundi, mardi, mercredi, jeudi)			
24h	120 € /		210 € /
DIVERS			
Association : Manifestations à But lucratif		100 € /	
Vidéo projecteur	30 € /	30 € /	30 € /
Chèque de caution Vidéo projecteur	100 € /	100 € /	100 € /
CHAUFFAGE			
Entrée + Grande salle ou REFROIDISSEMENT salle + bar /12h	60 €	60 €	60 €
2x 12h	120 €	120 €	120 €
FORFAIT MENAGE -NETTOYAGE non fait			
Entrée + Grande salle + bar	170 € /	170 € /	170 € /
Cuisine	60 € /	60 € /	60 € /
CHEQUE DE CAUTION			
Entrée + Grande salle + bar + office	1 000 € /		1 000 € /

SALLE DES FETES -La Belle Vie - ETANG

		TARIFS	
		45 Places assises ou 60 places debout	
		COMMUNE	HORS COMMUNE
PERIODES	FRAIS DE RESERVATION	50 % à la réservation	
<i>Du 1er juin Au 30 sept.</i>	En semaine 1 jour (hors jour fériés)	100 €	130 €
	24h	200 € /	260 €
	48h	270 € /	340 € /
<i>Du 1er octobre Au 31 mai</i>	En semaine 1 jour (hors jour fériés)	130 €	160 €
	24h	270 € /	310 € /
	48h	370 € /	420 € /
	FORFAIT MENAGE - NETTOYAGE non fait	80 € /	80 € /
	CHEQUE DE CAUTION	1 000 € /	1 000 € /

En cas de location du Gîte ou de la belle vie, à titre exceptionnel, il sera possible de louer, en fonction des disponibilités, des chaises et tables supplémentaires :

Tarifs :

Chaise supplémentaire : 1,00 € / par chaise pour le week-end

Table supplémentaire (pied non monté) : 5,00 € / par table pour le week-end

Barnum : 150,00 € pour le week-end

A titre exceptionnel, pour les associations hors commune

Tarifs :

Chaise supplémentaire : 1,00 € / par chaise pour le week-end

Table supplémentaire (pied non monté) : 5,00 € / par table pour le week-end

Barnum : 150,00 € pour le week-end

Les tables et chaises seront à prendre aux ateliers municipaux sur rendez-vous..

Remarques/Discussion/Débat : Néant

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix M. BESNARD Joël, Mme REITER Annick, M. LANGLOIS Patrick, Mme LECAILLE Sophie, M. DUBOIS Jean-Philippe, Mme GUERINEAU-KESLAIR Julie, Mme MARCHAND Elisabeth, M. MERCERAND Frédéric, M. BERNARDET Philippe, Mme DANEL Joelle, M Grégory PODDA, M Richard VITAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0

N'ont pas pris part au vote : 1 Timothée NAVELET-NOUALHIER

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES


- Acquisition parcelle E74 – Prés des 4 fontaines : Les élus sont favorables pour cette acquisition à condition de la faisabilité de la déviation.
- Réflexion sur l'ouverture ou non des locations des salles communales en hiver : A revoir lors du prochain conseil municipal
- Rencontre des nouveaux habitants le 2 septembre 2023 salle Nozilia
- Elections sénatoriale du 9 juin 2023 à 18h00
- Festival l'Orée des sons : Demande du programme du Festival.
- Rencontre Val Touraine Habitat : Projet lotissement Belle vue
- Démarche fournisseur de casiers pour la distribution des produits locaux.

Séance levée à 22h53

Prochain conseil municipal : 26 juin 2023

Ainsi délibéré en mairie de NOUZILLY, les jours, mois et an susdits, et ont signés au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en mairie de NOUZILLY, le 25 mai 2023.



Fait à Commune de NOUZILLY,
Le 25-05-2023
M. BESNARD Joël